

## Les étapes de l'action collective

	1. Mise en route de l'action et conception		2. Mobilisation	3. Réalisation	4. Capitalisation / Transfert		
	<i>Emergence</i>	<i>Conception</i>	<i>Information et sensibilisation</i>	<i>Accompagnement et suivi</i>	<i>Capitalisation</i>	<i>Diffusion d'expérience</i>	<i>Bilan et évaluation</i>
Qui ?	- DDTEFP ou DRTEFP - Porteur - ARAVIS - Entreprises	Comité de pilotage	Comité de pilotage et entreprises ciblées ou sélectionnées et diverses personnes pouvant intervenir sur des points précis	Consultant et éventuellement le porteur, les entreprises (dirigeants et salariés)	Porteur et/ou ARAVIS et/ou consultants	Le porteur, avec le soutien d'ARAVIS et/ou du consultant	Comité de pilotage
Pourquoi ?	Pour recueillir et évaluer les demandes des entreprises et/ou du porteur, identifier les enjeux, estimer les objectifs, commencer à élaborer un projet	Mettre en place la démarche à partir d'objectifs globaux en entrant dans le détail des phases	Présenter les modalités de l'action collective et, si les entreprises ne sont pas encore sélectionnées, informer plus largement sur les enjeux de la prévention	Aider les entreprises à construire un projet de prévention	Pour réaliser un rapport de synthèse sur les principaux enseignements tirés de l'action collective	Faire bénéficier d'autres cibles de l'expérience et des enseignements tirés de l'action collective réalisée et éventuellement générer de nouvelles actions	Prendre de la hauteur sur l'action et mettre en avant les ouvertures qu'elle a pu provoquer dans le domaine des conditions de travail
Comment ?	Deux étapes : - Analyse de la demande et compréhension des attentes des acteurs - conception du pré-projet par le porteur, avec le soutien de la DDTEFP ou de la DRTEFP et/ou d'ARAVIS	Deux étapes : - Elaboration du projet, définir la méthodologie, constituer le comité de pilotage et clarifier le rôle de chacun et des règles de coopération, prévoir le financement et les modalités de choix des consultants, et déterminer le	Par une réunion d'information, adaptée sur le contenu et l'animation à la cible	Selon différentes modalités : soit au sein des groupes de réflexion collectifs, éventuellement associés à des interventions en entreprises ou à un accueil individualisé sous forme de permanences, soit par des modules de formation	En analysant les données issues des entreprises, en identifiant avec les intervenants les points importants de la démarche, en recueillant auprès des entreprises et/ou du porteur les données concernant le déroulement de l'action	En déterminant les cibles potentielles et le moyen de diffusion approprié	En s'appuyant sur les critères d'évaluation déterminés dans la phase de conception pour identifier le nombre d'entreprises ayant un système de prévention structuré et pour qualifier les évolutions et avancées sociales sur les questions

		nombre d'entreprises ciblées. - Elaboration de la convention					relatives au travail et à son organisation
Quel débouché ?	Formalisation d'un pré-projet	signature de la convention entre le porteur et l'état	Mise au point d'une liste arrêtée des entreprises participantes et constitution des groupes d'entreprise par le comité de pilotage	Selon les formes d'accompagnement choisies, formalisation du document unique et/ou du plan d'action, organisation du système de prévention	Rédaction d'un document de synthèse validé par le comité de pilotage	Documents et autres supports mis à disposition des cibles identifiées	Rédaction d'un compte-rendu final d'évaluation

Tableau effectué à partir du « schéma général pour l'action collective » édité par l'ANACT